

LE CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE JUSTICE ET POLICE

Ami lecteur,

Le Conseil fédéral a décidé de publier le Livre de la défense civile qui se trouve en annexe. Il a chargé le Département fédéral de justice et police de le remettre à tous les ménages de notre pays. Cet ouvrage donne des indications sur l'attitude que l'on devrait adopter si certains événements venaient à se produire, dans les épreuves qui pourraient frapper notre population, en cas de graves catastrophes naturelles ou autres et, en outre, sur la préparation qui s'impose en prévision d'une époque où notre patrie pourrait être menacée. Il nous montre comment chaque particulier, chaque famille peut envisager et prendre à temps des mesures de protection et contribuer ainsi à la défense civile.

Nous espérons tous que de telles catastrophes ne se produiront pas et que notre pays ne sera jamais menacé par la guerre. Le Livre de la défense civile n'est qu'une mesure de précaution visant à informer et à protéger la population, afin qu'en cas de nécessité nous soyons prêts à toutes les éventualités et que nous sachions comment nous comporter.

Conservez donc précieusement ce livre, lisez-le attentivement et assurez-vous de temps à autre qu'aucun préparatif n'a été négligé. Grâce à votre concours, nous pourrons attendre l'avenir avec confiance.

A vous cordialement

L. von Moos.

Berne, septembre 1969

Dieses Buch erscheint auch in deutscher und italienischer Sprache. Wer es in einer dieser Sprachen wünscht, kann es während 30 Tagen im nächsten Postbüro umtauschen.

Il presente volume è pubblicato anche nelle lingue italiana e tedesca. Chi lo desiderasse in una di queste lingue ha possibilità di cambiarlo, entro 30 giorni, presso qualsiasi Ufficio postale.



Défense civile

Défense civile

Publié
par le Département fédéral de Justice et
Police à la demande du Conseil fédéral

Conçu et réalisé par
Albert Bachmann
et
Georges Grosjean

Edition Miles, Aarau

Les personnalités suivantes ont participé à la préparation de cet ouvrage:
Karl Brunner, Guido Calgari, Arthur Daetwyler,
Emanuel Diez, Peter Dürrenmatt,
Alfred Ernst,
Hansjakob Flückiger, Robert Forrer,
Paul Gasser, Fritz Glaus,
Ewald Im Hof, Walther Hofer,
Paul Huber, Werner Kägi, Peter Keller,
Franz Kessler, Walter König, Franz Koenig,
Hans-Rudolf Kurz, Hans Leibundgut,
Paul Leimbacher †, Fritz Marbach, Joseph Martin,
Arnold Muggli †, Karl Müller, Richard Ochsner,
Elsa Peyer-von Waldkirch, Fritz Rentsch,
Friedrich Salzmann,
Eduard Scheidegger †,
Diether Steinmann, Georg Thürer,
Kurt Werner, Maja Wicki-Vogt, Ernst Wiesmann,
Ernst Wüthrich, Maurice Zermatten.

La Croix-Rouge suisse et l'Union suisse pour la protection des civils ont collaboré à cet ouvrage dont la publication a été contrôlée par une commission interdépartementale, instituée par le Conseil fédéral, sous la direction de M. Armin Riesen.

Dessins: Willi Bär, Rudolf Levers, Zurich
Reliure: Werner Mühlemann, Berne
Responsables de l'impression: C. J. Bucher S. A., Lucerne
Rentsch S. A., Trimbach-Olten
Livraison: Centrale fédérale des imprimés et du matériel, 3000 Berne

Tous droits réservés – Edition 1969

Avant-propos

La défense nationale est notre plus ancienne tradition suisse. Elle est liée à l'existence même de notre Confédération. Une armée forte, composée de tous les citoyens en âge de porter les armes, équipée pour une guerre moderne, peut seule décourager un adversaire et par là même nous assurer l'indépendance, le plus grand des biens. Chaque citoyen armé et instruit pour la défense du pays a reçu le «Livre du Soldat». Aujourd'hui la guerre concerne la population tout entière. C'est à notre population tout entière que s'adresse «Défense civile».

Ces deux ouvrages remplissent un dessin similaire: contribuer à la préparation d'une résistance efficace à toute tentative d'asservissement, d'où qu'elle vienne.

Notre bien fondamental est notre liberté. Toutes nos forces, civiles et militaires, doivent se joindre pour la sauvegarder. Or, une telle résistance ne s'improvise pas. Elle ne sera efficace que si tous ceux qui devraient y prendre part connaissent les tâches qui les attendent et les moyens dont ils disposeraient pour les remplir. Dès aujourd'hui, il faut donc tout mettre en œuvre pour éviter de fatales surprises.

Nous ne sommes pas immédiatement menacés. Ce livre n'est pas un cri d'alarme. Le devoir de l'autorité responsable est néanmoins de prévoir le pire. Une armée ne peut tenir si le moral du peuple craque derrière elle. Du reste, le «front» est partout, dans les guerres modernes où l'assaillant peut tomber du ciel, d'un instant à l'autre. Villes et villages peuvent devenir la proie d'un envahisseur loin derrière une ligne défensive. Aucune famille ne peut plus se sentir à l'abri derrière une armée protectrice.

La guerre, d'autre part, ne se fait plus avec des armes seulement. Elle est devenue psychologique. Une propagande sournoise, longtemps avant que ne se déclenchent les opérations, peut détruire la volonté de résistance d'un peuple. Quand l'esprit et le cœur flanchent, quelle est la force du bras? En revanche, quand une nation tout entière fait bloc autour de chefs déterminés, qui pourrait l'asservir?

Défense civile engage d'abord à une prise de conscience. Voulons-nous survivre? Voulons-nous sauver l'essentiel de nos biens? La protection du pays ne dépend plus de l'armée seulement: nous sommes tous appelés à des tâches nouvelles. Il faut nous y préparer dès maintenant. Qui que nous soyons, hommes et femmes, jeunes et vieux, ce livre nous concerne. Il avertit, conseille, instruit, stimule. Nous voudrions aussi qu'il puisse rassurer.

Le chef du département fédéral
de justice et police.

L. von Moos.

Table des matières

<i>Paix 10-146</i>	Paix 10
	Sommes-nous en danger? 11
	Réfléchir 12
	Patrie 13
	Liberté et libertés 14
	Pour un bon fonctionnement de l'Etat 15-17
	Liberté de conscience 17
	Idéal et Réalité 18-20
	Solutions inacceptables 21
	Décider librement 22-23
	Non, nous ne savons pas... 26-29
	A guerre totale, défense totale 30-31
	Le rôle de la femme dans la défense du pays 32-33
	Provisions 34-39 (voir aussi pages 165-166, 178, 304-307)
	Organisation de la protection civile 40-51
	Abris 52-59 (voir aussi pages 73-75, 302-303, 305-307)
	Liaisons 60-65
	Alertes 66-71 (voir aussi pages 194, 196)
	Armes atomiques 72-91 (voir aussi pages 142-143, 192-197)
	Armes biologiques et chimiques 92-103
	Rupture de barrages 104-108
	Bagages de secours 109, 304
	Aide aux sans-abri 110-115
	Lutte contre le feu 116-125
	Sauvetage 126-133
	Premiers secours 134-143
	Défense spirituelle 144-146

Dangers de guerre 147-208

- Le danger de guerre se précise 149-152
- Contingentement des combustibles et de l'essence 153-154
- Exercices de protection civile 155-161
- Défense spirituelle 163, 174-175
- Contingentement des denrées alimentaires 165-166
- Service territorial et défense économique 168
- Mobilisation partielle de l'armée 169-173
- Mobilisation générale 177
- Pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral 178
- Réquisition 180
- Savoir se taire 181
- Mise en place de la protection civile 183
- Sabotage et espionnage 184-185
- Peine de mort 186
- Rationnement 187-189
- Tenir 190-191
- Chantage atomique d'un pays voisin 193
- Protection contre les radiations 194-197
- Internés et réfugiés 198-202
- Danger imminent 203
- Redoubler de vigilance 204-205
- En défensive 206-207

Guerre 209-224

- La surprise 212
- Armée et protection civile en action 214-217
- Le droit de la guerre 218-219
- Tenir jusqu'au bout 220
- Se méfier 221
- Lutter ou mourir 222-223

Un autre visage de la guerre 225-272

- L'ennemi cherche des partisans 228-231
- Propagande étrangère 232-243

Guerre économique 244-245

- Appareil de combat révolutionnaire 246-247
- Objectifs d'une guerre révolutionnaire 248-249
- Subversion 250-255
- Désorganisation de la vie politique 256-261
- Terreur, coup d'Etat, intervention étrangère 262-272

Résistance 273-300

- Droit de résistance 275-277
- Occupation 278-279
- La résistance s'organise 280-281
- Résistance passive 282-283
- Droit des gens 284-285
- Les indignations inutiles 286-287
- Propagande et résistance morale 288-291
- Lutte dans la clandestinité pour la libération 292-295
- Lutte ouverte pour la libération 296-298
- Liberté 299

Feuillets de renseignements 302-313

- Equipement de l'abri 302
- Matériel sanitaire 303
- Bagages de secours 304
- Provisions de secours pour 2 semaines (réserves dans l'abri) 305
- Provisions de ménage pour 2 mois (réserves de secours) 306-307
- Qui collabore? Et où? 308-313

Chants patriotiques 314-315

Index 316-320

Le rôle de la femme dans la défense du pays

Le citoyen-soldat debout, l'arme à la main, à l'extrême frontière, barrant la route à l'envahisseur : image d'Epinal dont notre temps ne peut se contenter.

La guerre d'aujourd'hui est « totale » ; elle menace les civils aussi bien que les militaires et réclame la participation de tous à la défense du pays.

Il ne faut plus compter sur un « front », sur une « ligne de combats ». C'est le territoire entier qui souffre et risque la dévastation.

Tout le monde est donc tragiquement concerné par la guerre, la femme comme l'homme, l'enfant et le vieillard comme le soldat de l'armée régulière.

La femme, en particulier, doit se résoudre à remplir des tâches qui n'étaient pas les siennes autrefois.

De son attitude, de son courage dépendent en grande partie la réussite ou l'échec de notre résistance intérieure.

Non, nous n'appelons pas de nos vœux une armée féminine dotée d'armes destructrices. Quand nous voyons défiler sur nos écrans des formations militaires de femmes portant le fusil sur l'épaule, nous ne pouvons que souhaiter que ces images ne reflètent jamais une réalité de chez nous.

Mais, dans la défense spirituelle et morale, d'abord, dans la préparation pratique de la protection civile, la femme suisse a un rôle de premier plan à jouer.

Si nos S. C. F. rendent de grands services à l'armée en assurant les

transmissions, en libérant des soldats affectés à des tâches administratives ou sanitaires, c'est pourtant au foyer, plus encore que sous l'uniforme, que la femme suisse peut être appelée à collaborer au salut du pays. Mais cette collaboration, elle doit l'accepter comme un devoir. Et s'y préparer en temps de paix déjà. C'est dans les organismes de protection civile que chaque femme reçoit les instructions et le matériel nécessaires à l'accomplissement de ses tâches éventuelles.

Le soldat éprouvera du soulagement à savoir que sa famille n'est pas abandonnée au hasard puisque sa compagne veille sur elle. L'organisation civile requiert surtout les services des femmes indépendantes qui peuvent disposer de leur temps. Elles se rendront utiles dans les activités les plus diverses : stations d'alarme – centraux téléphoniques – bureaux – poste – hôpitaux – offices d'assistance, etc.

D'autres encore serviront en qualité de S. C. F. ou dans la Croix Rouge.

En cas de guerre, on ne saurait plus concevoir que deux classes d'habitants : les enfants, les infirmes et les vieillards qui réclament une assistance ; et les personnes valides qui se sacrifient à la grande tâche nationale. Une personne faisant partie d'une organisation de secours supportera mieux l'épreuve des hostilités que les désœuvrés et les égoïstes. Une souffrance partagée est moins lourde que la solitude.

Les obligations de la protection civile

(D'après la loi sur la protection civile)

Service obligatoire et service volontaire:

Les hommes qui n'appartiennent ni à l'armée ni au service complémentaire accompliront leur service de protection civile de 20 à 60 ans (art. 34 et 35).

Les femmes peuvent s'engager volontairement dans la protection civile dès 16 ans (art. 37).

Les mères chargées d'enfants en très bas âge et les femmes devant s'occuper de proches nécessitant des soins seront également libérées (art. 43).

Équipement:

Les communes remettent en prêt, aux personnes qui font partie de l'organisme de protection local et aux gardes d'immeuble, l'équipement personnel approprié (art. 64).

Les propriétaires d'immeubles se procurent le matériel commun prescrit pour les gardes d'immeuble et le mettent à leur disposition. Ils peuvent se procurer ce matériel à prix réduit auprès de la commune (art. 66).

Indemnités:

Celui qui accomplit son service dans la protection civile a droit à une indemnité et aux prestations de la caisse de compensation; il est assuré contre les accidents, la maladie ou la mort.

Ceux qui ont des emplois civils ne peuvent pas être congédiés parce qu'ils accomplissent leur service dans la protection civile (art. 46 à 49).

Instruction:

Ceux qui font partie d'un organisme de protection local ou d'établissement, ainsi que les chefs d'immeuble seront formés dans des cours d'introduction dont la durée ne dépassera pas 3 jours. Ils peuvent être appelés chaque année à des exercices et à des rapports de 2 jours au plus. (art. 54).

D'autres cours seront donnés pour les chefs et les spécialistes; ils ne dureront pas plus de 12 jours (art. 53).

Personnel nécessaire à la protection civile

Sur 10000 habitants d'une localité, on compte une moyenne de 1300 militaires et de 900 étrangers. Les $\frac{2}{3}$ de la population restante sont composés d'enfants, de vieillards, d'infirmes, de malades et autres personnes inaptés au service; un certain nombre de femmes, accaparées par leur famille, ne peuvent disposer d'aucun temps. Il reste environ 2600 personnes dont les services sont indispensables à la protection civile.

Militaires



Etrangers



Enfants
Vieillards
Infirmes
Malades, etc.



Organismes d'autoprotection



Organisme de protection local



Parmi ceux qui font partie de la protection civile, $\frac{3}{4}$ sont attribués à l'auto-protection et $\frac{1}{4}$ à l'organisme de protection local.

Organisme de protection local

Direction, alarme et transmissions

Le service d'alarme et de transmissions est essentiellement un moyen de commandement. Les rapports de situation et les ordres de donner l'alarme, les rapports sur l'engagement des armes AC et sur la destruction de barrages, émanent du service territorial de l'armée. Le service des renseignements fournit au chef local une image de la situation qui lui permet d'engager utilement les moyens dont il dispose.

Direction,
alarme et transmissions
16%

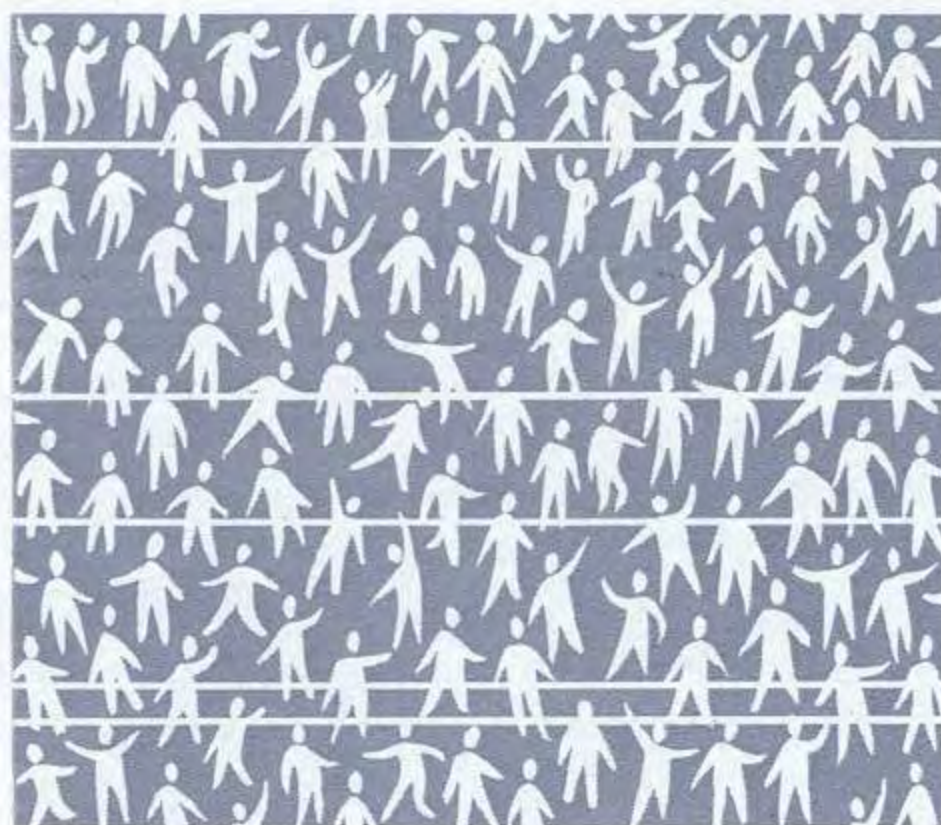
Sapeurs-pompiers
de guerre 31%

Service pionnier et
sécurité 16%

Service sanitaire 20%

Service AC 4%

Aide aux sans-abri
13%



Sapeurs-pompiers de guerre

Ils reprennent les tâches du corps des sapeurs-pompiers de paix et sont chargés de celles dues à la guerre. Le chef local les engage là où les gardes d'immeuble et les organismes de protection d'établissements ne peuvent plus assurer les sauvetages.

Le service pionnier

libère les rues de leurs décombres, procède aux sauvetages des personnes prises sous les gravats ou enfermées dans les abris.

Le service sécurité

répare les conduites d'eau, participe, avec le personnel des services publics, aux travaux de première nécessité.

Le service sanitaire

soigne les blessés et les malades et s'occupe de leur transport. Les blessés qui requièrent des soins médicaux, seront tout d'abord remis au poste sanitaire. Les blessés légers y reçoivent les soins nécessaires, tandis que les blessés graves, après y avoir reçu un premier traitement, sont évacués sur le poste sanitaire de secours du quartier ou de la localité, où des opérations peuvent être entreprises; on évacue les cas très graves sur l'hôpital le plus proche.

Le service AC

constate les dangers atomiques et chimiques, prend les mesures de protection qui s'imposent, organise et dirige les mesures de désinfection.

L'aide aux sans-abri

recueille les personnes qui n'ont plus d'abri; les place, par la suite, avec l'aide des autorités communales, chez des parents ou chez des connaissances, les met en mesure de recouvrer le plus tôt possible leur indépendance matérielle.

Dans les grandes villes, on forme des services supplémentaires, par exemple pour coordonner les moyens de transport nécessaires à la protection civile de la localité.

Le service de subsistances prend en charge les membres de la protection civile qui ne peuvent regagner leur domicile et assure aux sinistrés le ravitaillement de première urgence.

Le service du matériel prépare et entretient le matériel et les dispositifs.

La police municipale règle la circulation, jalonne les voies d'évacuation et les accès aux abris.

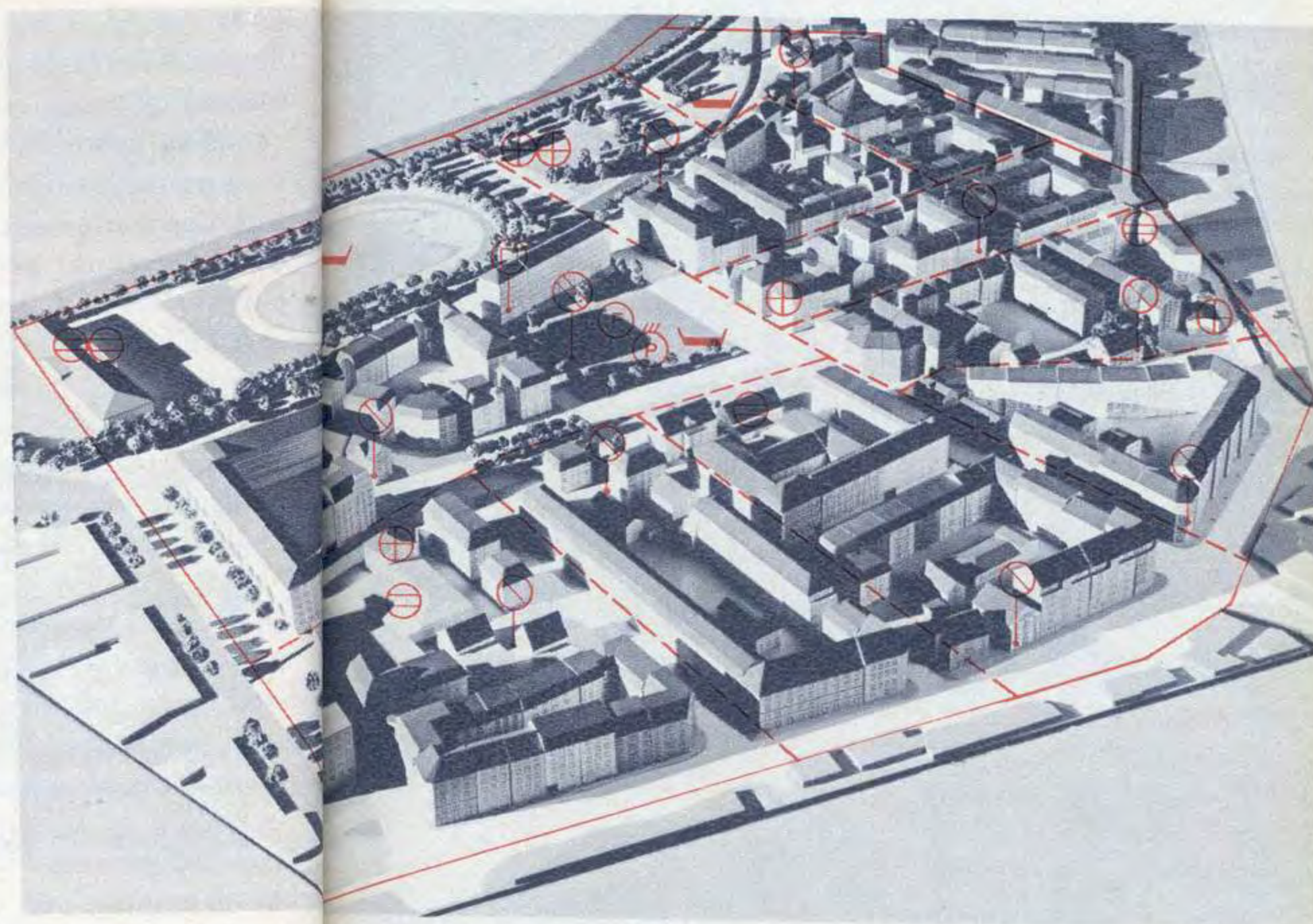
L'organisme fonctionne...

Six à dix gardes d'immeuble ont à leur tête un chef d'îlot chargé, avec ses collaborateurs, d'assurer la sécurité de quelques centaines de personnes. C'est le noyau de la protection civile dans la cité populeuse. Une dizaine de ces îlots sont groupés en un quartier comprenant de quatre à six mille habitants. Les quartiers sont groupés à leur tour en secteurs dont chacun peut compter une vingtaine de milliers de personnes. Les secteurs, enfin, forment entre eux des arrondissements.

A chaque échelon, on fixe l'emplacement des moyens d'intervention de l'organisme de protection local; on désigne les positions d'attente des détachements constitués et leur zone primaire d'intervention. La liaison avec le service territorial de l'armée et les communes voisines doit être préparée; chaque chef responsable doit être renseigné sur les secours qu'il peut attendre de ses voisins et des troupes de protection aérienne stationnées dans les environs de la ville en période critique.

La composition de l'organisme de protection d'établissement dépend des effectifs disponibles, de l'importance de l'établissement et de sa vulnérabilité.

En principe, on calcule que le cinquième du personnel doit prendre part à la protection d'un établissement occupant 100 personnes; on se contentera de 12% si le personnel atteint quelque 500 et de 5% s'il compte quelque 3000 employés.



- | | | | | | |
|---|-------------------------------|----|----------------------------|-------|---------------------------------------|
| ⊗ | PC Chef de quartier | Ⓜ | Section de pionniers | — | Limite de quartier |
| ⊘ | PC Chef d'îlot | ⌊ | Points d'eau | ⊖ | Poste pour sans-abri |
| ⊕ | PC Protection d'établissement | ⊕ | Poste sanitaire | ⊕⊕ | Centre de rassemblement des sans-abri |
| Ⓜ | Détachement d'intervention | ⊕⊕ | Poste sanitaire de secours | - - - | Limites d'îlots |



Nous ne sommes pas livrés sans protection même à une attaque atomique

Nous ne pouvons empêcher personne de nous attaquer avec des engins nucléaires. Quelques grandes puissances disposent même d'armes à hydrogène dont le pouvoir de destruction est terrifiant. N'importe quel but peut être atteint, à n'importe quelle distance, par des fusées et autres projectiles téléguidés. L'avion et l'artillerie peuvent lancer la bombe et l'obus en toute circonstance. Nul n'est à l'abri d'un bombardement atomique.

Mais nul n'est condamné d'avance parce que les méfaits des ogives nucléaires ne sont pas illimités. Leur rayon d'action décroît rapidement à partir du point zéro.

Dès que l'on s'éloigne de leur point zéro, il est possible d'échapper à leurs effets mortels. Il faut donc tout mettre en œuvre pour se soustraire à leur puissance destructive.

Il faut aussi considérer que les effets d'une guerre atomique peuvent nous atteindre même si nous ne sommes pas nous-mêmes attaqués. Les retombées radioactives, conséquences de tout projectile nucléaire engagé avec un point d'éclatement au sol ou sous le sol, ne connaissent pas de frontières. C'est pourquoi nous devons prendre toutes les mesures de protection et de défense qui nous permettront de survivre.

L'arme atomique est, de toute manière, un moyen de pression et d'intimidation entre les mains des puissances. Un peuple qui en est démuné se trouvera toujours dans une situation tragique d'infériorité par rapport à un Etat qui en dispose.

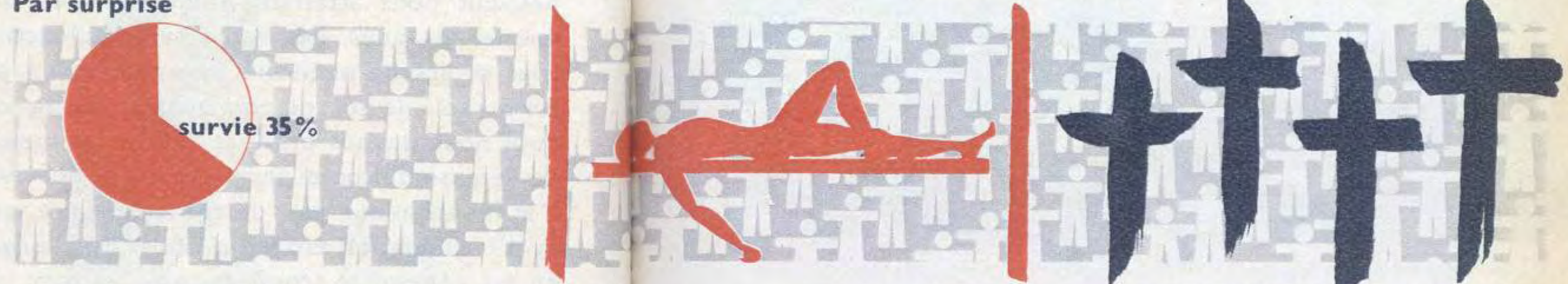
Il faut nous protéger et que nous mettions tout en œuvre pour nous défendre si la menace s'appesantit sur nous.

L'abri est notre meilleure protection

Regardez la réalité en face:
L'explosion d'une bombe de 20 kilotonnes
à 600 m au-dessus d'une ville de 130000
habitants causera approximativement les
dégâts suivants:

Moyens nécessaires
pour les soins aux
blessés:
26 550 l de plasma
sanguin
192 000 l de solution
salée et sucre de raisin
105 000 ampoules de
morphine
210 000 bandes de gaze

Par surprise



Blessés: 30% =
39 000 personnes
Morts: 35% =
45 500 personnes



Moyens nécessaires
pour les soins aux
blessés:
16 880 l de plasma
sanguin
77 000 l de solution
salée et sucre de raisin
66 000 ampoules de
morphine
132 000 bandes de gaze

Si nous sommes alertés



Blessés: 17% =
22 000 personnes
Morts: 23% =
30 000 personnes



Moyens nécessaires
pour les soins aux
blessés:
2 000 l de plasma
sanguin
10 000 l de solution
salée et sucre de raisin
900 ampoules de
morphine
18 000 bandes de gaze

Dans l'abri



Blessés: 2% =
2 600 personnes
Morts: 8% =
10 400 personnes



Nos positions de guerre, à la frontière et à l'intérieur du pays, sont occupées



Certaines routes sont barrées. Les obstacles sont dressés; les installations importantes sont surveillées militairement.



Les ouvrages minés sont prêts à sauter. La circulation est contrôlée.



Une partie du personnel ferroviaire est armé.

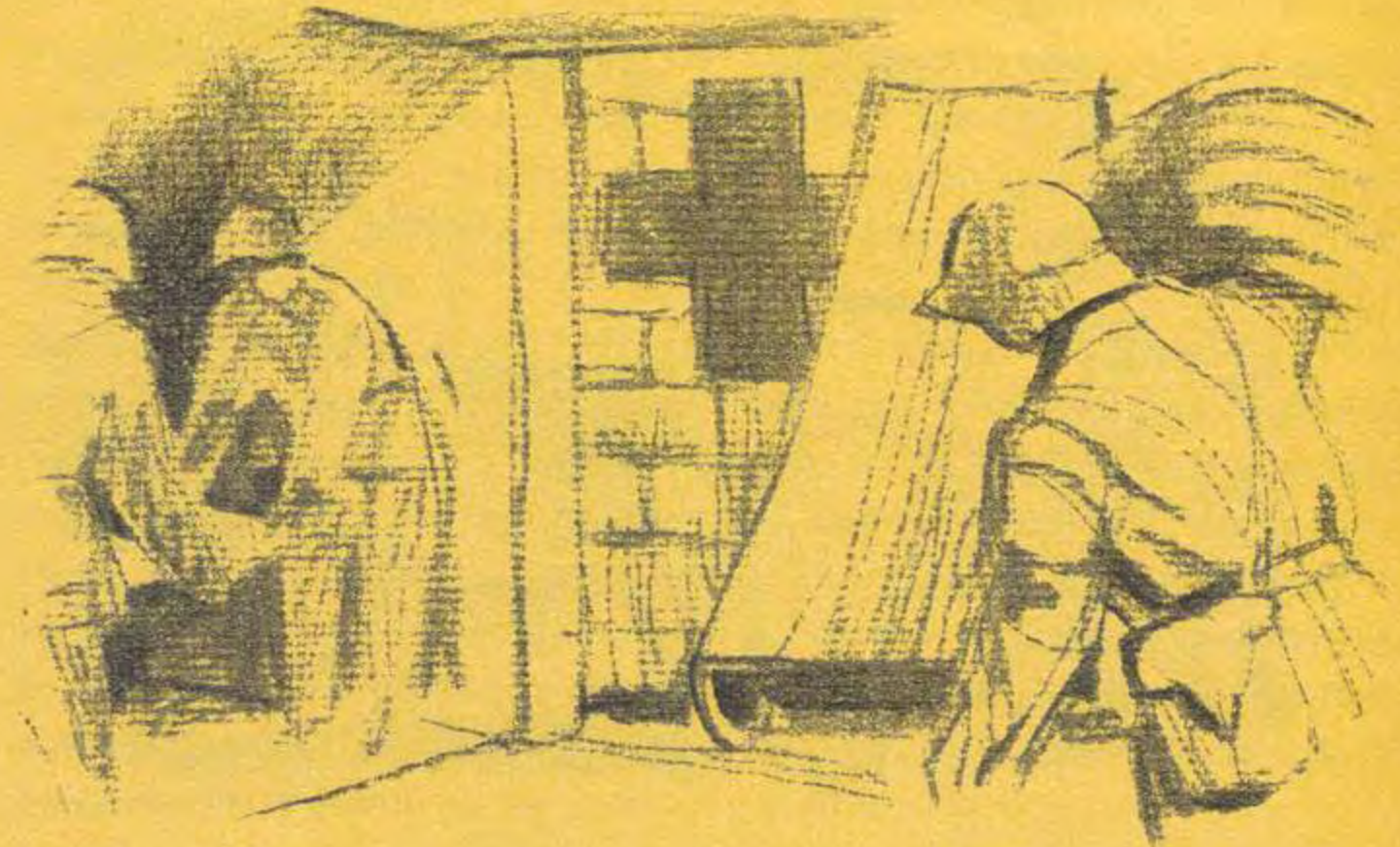


Une partie de l'aviation patrouille au-dessus de la frontière dont le contour est jalonné avec soin.



L'obscurcissement est ordonné dans le pays tout entier.

Les organismes de protection locaux sont de piquet.



Les postes sanitaires de secours et les postes sanitaires sont organisés. Les points d'approvisionnement en eau sont établis, indépendamment du réseau d'hydrants.



Les postes d'observation sont occupés. Les plans et le réseau des liaisons sont contrôlés.

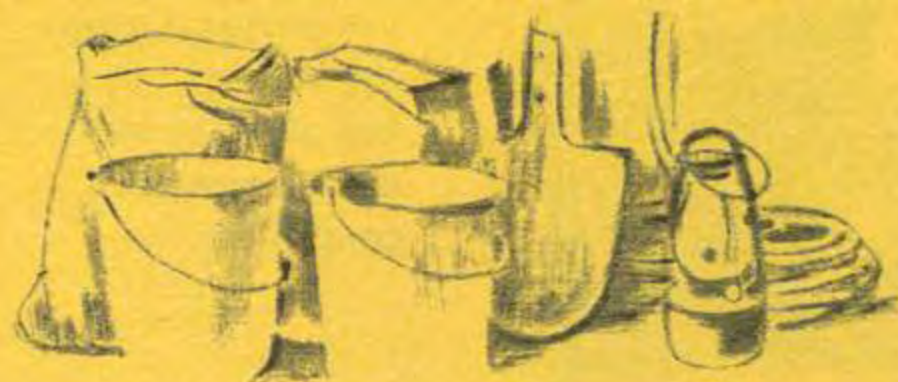


Les monuments historiques et les musées sont munis du signe international de protection des biens culturels (écusson des biens culturels).

Les organismes de protection locaux s'entraînent par des exercices.



Les organismes de protection d'établissements sont constamment disponibles.



Les gardes d'immeuble ont le matériel (sable et eau) à portée de la main. Les combles sont déblayés.

Extrait de la presse suisse

On ne voit pas très bien comment les puissances Bleu et Vert se tireraient de la situation tragique dans laquelle elles se sont engagées sinon par une guerre qui paraît maintenant inévitable.

Le Conseil fédéral s'est vu, dès lors, dans l'obligation d'ordonner la mobilisation partielle de nos troupes afin que toute surprise nous soit épargnée.

La nomination du Général Werdmüller a fait la meilleure impression dans le pays. On loue son esprit de décision mais aussi la compréhension qu'il a toujours montrée à l'égard des troupes qu'il eut sous son commandement à tous les échelons de sa carrière.

La mobilisation générale ne saurait tarder. Toutes les mesures sont prises afin qu'elle s'effectue rapidement et dans un ordre parfait. Les guichets des banques ont quelque peine à faire face à toutes les exigences de dernière heure.

L'ordre d'obscureissement a été suivi partout avec discipline. Les derniers travaux ordonnés par la protection civile avancent rapidement.

Le chef responsable a inspecté les appartements et contrôlé toutes les mesures prises dans le domaine de l'obscureissement, en particulier.

Une fosse a été creusée, dans le préau de l'école; elle contiendra l'eau nécessaire à la protection civile.

Avis à la population

(Quelques jours après la mobilisation, on pourra lire des «avis» de ce genre, placardés aux murs des maisons communales.)

«La défense du pays exige de la population tout entière un effort soutenu. L'armée a besoin, en particulier, pour parfaire ses positions de défense, d'outils, de matériel de construction et de véhicules de tous genres.

A cet effet, nous rappelons que:

1. Les réquisitions sont réglées par des dispositions légales précises. L'armée, la protection civile et l'économie de guerre disposent du droit de réquisition, moyennant indemnisation toutefois (matériel, véhicules, outils, etc.). Les autorités communales ont fait le nécessaire pour couvrir tous les besoins en matériel de la protection civile.

2. En principe, les réquisitions incombent au service territorial. Les officiers de l'économie militaire doivent remettre des quittances aux propriétaires; ils veillent à la restitution du matériel réquisitionné, le cas échéant au dédommagement.

3. Si, exceptionnellement, la réquisition se fait directement par la troupe, l'officier responsable délivrera les quittances nécessaires. Une copie de ces documents sera transmise pour règlement au commandement territorial le plus proche.

4. Les propriétaires ne peuvent refuser à l'armée l'usage des locaux, terrains, etc. nécessaires à notre défense. Mais ils ont droit à des indemnités. Avant la construction d'ouvrages fortifiés, les propriétaires feront valoir leurs droits auprès de l'officier responsable. Un procès-verbal sera dressé de ces prétentions. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au secrétariat communal, où les prescriptions légales concernant la réquisition peuvent être consultées. Le Secrétaire: X»

Sachons nous taire. La discrétion, plus que jamais en temps de guerre, est une vertu.

Chaque belligérant peut devenir, demain, notre ennemi. Tout ce qui nous concerne l'intéresse. Il ne manque donc pas une occasion de se renseigner sur notre compte.

- Où sont nos troupes? Quel est notre dispositif de défense? Nos moyens? Notre résistance morale? Quel est l'horaire de nos trains? Quels sont les numéros de téléphone des bureaux civils? Y a-t-il des déplacements de troupes? Quels ouvrages sont gardés? Y a-t-il des installations militaires dans notre localité?



N'importe quel renseignement peut-être utile: le nom de tel fonctionnaire, la connaissance de ses habitudes peuvent servir un jour un ennemi qui se cherche des alliés dans la place... Nous devons connaître nos faiblesses.

Savoir se taire c'est collaborer à la défense du pays.

Nous avons fait défiler sous vos yeux quelques images de la guerre possible afin que chacun se familiarise avec une réalité que nous pouvons avoir à subir. – Mieux nous serons avertis et moins nous risquerons de nous écrouler sous le terrible poids des épreuves qui pourraient s'abattre sur nous. Nous avons évoqué aussi les dangers d'une paix imprévoyante qui nous laisserait sans riposte dans la surprise d'une conflagration. L'Histoire nous met en garde contre un optimisme qui aurait pour conséquence de nous livrer sans défense à un envahisseur. Elle nous apprend aussi que toutes les guerres, un jour, prennent fin, et qu'il ne faut jamais désespérer de l'avenir. Un sain réalisme nous invite à envisager le pire, dans la perspective d'un conflit; nous prendrons alors les mesures indispensables à notre protection. Il y va de notre salut et du salut de ceux qui nous suivent.

Feuillets de renseignements

Equipement de l'abri

Matériel sanitaire

Bagages de secours

**Provisions de secours pour 2 semaines
(réserves dans l'abri)**

**Provisions de ménage pour 2 mois
(réserves de secours)**

Qui collabore? Et où?

Équipement de l'abri

(voir page 56)

Possibilité de se coucher et de s'asseoir
Matelas en caoutchouc mousse ou matelas pneumatiques
Couvertures de laine, sacs de couchage et draps
Linge et habits de rechange
Étagère pour les provisions
Installation de ventilation actionnée à la main
Poste de télédiffusion et transistor
avec piles de rechange et
quelques mètres de fil d'antenne
De quoi faire la cuisine dans la mesure
où cela est possible dans l'abri
Possibilité de se laver et
WC à sec
Désodorisants
Réserves d'eau (30 l par personne)
dans des récipients et des bouteilles fermées
Seau-pompe, bassines remplies d'eau, sable d'extinction
Outils pour se libérer par ses propres moyens,
tels que pelles, pioches, leviers, haches, scies,
marteaux, pointes de fer, gants avec manchon
Matériel sanitaire (voir page 303)
Récipients pour recevoir les habits contaminés
Matériel divers,
tels qu'assiettes, tasses, couverts, serviettes en papier,
ouvre-boîtes, tire-bouchons, lampes de poche
avec batteries de réserve, bougies, allumettes,
calendrier, nécessaire pour coudre et pour écrire
Papier hygiénique, sacs de papier
Matériel de désinfection et de nettoyage, poubelles, journaux
Bible, livres, jouets, jeux de société
Pour les petits enfants: biberons et bouteilles,
langes en papier, poudre et pommade
Provisions (voir page 305)

Matériel sanitaire

(voir page 135)

Pharmacie de secours et matériel de pansement conservé au sec dans des boîtes en fer-blanc ou des sacs en plastique, par ménage de 2 à 3 personnes	3 grandes bandes de pansement 2 bandes de gaze 5 cm × 10 m 2 cartouches de pansement 1 bande élastique 8 cm × 2,5 m 2 quadrangles 100 × 100 cm 1 carton avec couvercle compresses de gaze stérile ouate stérile sparadraps bandes hygiéniques 5 agrafes et épingles de sûreté
Ustensiles, tels que	Pincettes, ciseaux, tuyau caout- chouté pour garrot, thermomètre, attelles en fil de fer et ouate pour rembourrage
Médicaments obtenus sans ordonnance médicale, tels que	Tablettes contre la douleur Tranquillisants légers Médicaments contre les refroidissements, la diarrhée et la constipation Désinfectants pour blessures
Autres médicaments	Selon les besoins et les prescrip- tions médicales, par exemple de l'insuline pour les diabétiques, des médicaments pour les cardiaques

Bagages de secours

(voir page 109)

Dans des sacs de touriste déposés dans l'appartement :	Vêtements solides, chauds, imperméables Linge de corps, chaussettes, bas de rechange Coiffures, écharpes et gants (protection contre les radiations) Mouchoirs, souliers montants, pantoufles Couverture de laine ou sac de couchage Nécessaire de toilette, papier pour toilettes Masque à gaz, lunettes de protection Lunettes de rechange pour porteurs de lunettes Lampe de poche, piles de rechange Pharmacie de poche Nécessaire de couture, ficelle, lacets de souliers, épingles de sûreté Bougies et allumettes Ustensiles de cuisine, gamelle ou cuiseur de camping, gourde, couteau de poche et services Petit transistor avec piles de remplacement Feuilles de plastique
--	--

Provisions de secours pour 2 jours, emballées hermétiquement :	Denrées alimentaires légères et concentrées comme : biscottes, zwiebacks, sachets de soupe, fromage en boîte, viande sèche, conserves de viande et de poisson Chocolat, sucre, thé, café soluble, fruits secs, lait en poudre ou lait condensé
--	---

Petite serviette contenant :	Papiers d'identité, carte AVS, cartes de rationnement, polices d'assurance, carnet de la caisse de maladie, certificats de capacité, argent et papiers-valeurs, livre de la Défense civile, plaques d'identité de la Croix-Rouge pour enfants
------------------------------	---

Provisions de secours pour 2 semaines (réserves dans l'abri)

Pour le cas de guerre et de contamination radioactive :

Denrées alimentaires de bonne conservation, telles qu'articles de boulangerie durables, biscottes, biscuits, etc.
Conserves de viande, de fromage, de poisson et de fruits,
viande sèche
Chocolat
Boissons pour le petit déjeuner, café soluble, thé, lait condensé
Fruits secs,
sucre de raisin
Eau minérale ou potable :
2 litres par jour et par personne
Tablettes pour le traitement de l'eau
Eau d'usage : 2 litres par jour et par personne

Les provisions dans l'abri sont protégées contre l'humidité et les radiations, en emballages originaux, dans des boîtes en fer-blanc ou des sacs en plastique. Les tourner de temps à autre et renouveler chaque année ou selon les prescriptions notées sur l'emballage.

La confection de paquets à provisions pour les cas de catastrophes est à l'étude. Une information à ce sujet sera donnée en temps voulu par la presse, la radio et la télévision.

Pourquoi?	Quoi?	Où?	Comment?
<p>Réserves privées</p> <p>Dans le cas où les importations seraient entravées et où le ravitaillement intérieur serait perturbé, en cas de mobilisation ou de guerre;</p> <p>pour tenir pendant l'interdiction de livraison ou de blocage des marchandises jusqu'à l'introduction du ravitaillement;</p> <p>pour se nourrir en cas d'occupation préventive de l'abri;</p> <p>pour tenir au lendemain d'une catastrophe dès la sortie de l'abri jusqu'à ce que le ravitaillement de la population soit assuré de nouveau.</p>	<p><i>Provisions de base par personne:</i></p> <p>2 kg de sucre 2 kg de graisse/huile 1 kg de riz 1 kg de pâtes alimentaires</p>	<p>En un endroit sec, frais et sombre, dans des locaux propres, secs et bien aérés de l'habitation si possible;</p> <p>dans la cave ou dans l'abri en cas d'aggravation de la situation politico-militaire</p>	<p>En boîtes, bocaux ou boxes à provisions, en emballages originaux ou dans des sachets en étoffe</p> <p>dans des bouteilles enveloppées de papier foncé</p>
	<p><i>Provisions complémentaires selon les besoins:</i></p> <p>Farine Semoule Avoine Orge Maïs Légumes à cosses Cacao Articles de boulangerie durables Café soluble Conserves de viande, poisson, fromage et fruits Lait condensé Sachets de soupe</p>	<p>En un endroit sec, le plus frais possible et protégé contre la lumière;</p> <p>dans la cave ou dans l'abri en cas d'aggravation de la situation politico-militaire</p>	<p>En emballages originaux, dans des bocaux, boîtes et sachets en étoffe</p> <p>en emballages originaux, si possible, placés sur des grilles en bois, les tourner de temps à autre</p>
	<p>Savons Produits pour la lessive</p>	<p>En un endroit sec</p>	<p>Pas à proximité de denrées alimentaires</p>
	<p>Combustibles</p>	<p>Selon la place disponible</p>	<p>observer les prescriptions sur la police du feu</p>

Qui collabore? Et où?

Avec	Qui?	Où?	Formation	Indemnités
<p>Protection civile <i>Volontaire</i></p> <p><i>Obligatoire</i> si l'on n'est pas astreint au service militaire ou au service complémentaire si l'on est licencié du service militaire ou dispensé du service actif</p>	<p>Hommes de plus de 60 ans Femmes et jeunes filles de 16 à 60 ans Jeunes gens de 16 à 19 ans</p> <p>Hommes de 20 à 60 ans</p>		<p>Nouvellement incorporés: 3 jours Cadres: jusqu'à 12 jours pour chaque fonction Cours de perfectionnement de 2 jours par année Cours de perfectionnement pour les cadres jusqu'à 12 jours tous les 4 ans</p>	<p>Indemnit� suivant la fonction Allocation pour perte de gain A partir de 12 jours de service, r�duction de la taxe militaire pour les hommes Assurance militaire</p>
<p>Autoprotection Garde d'immeuble: inscription aupr�s de l'office communal de la protection civile Organisme de protection d'�tablissement: inscription aupr�s de l'employeur</p>	<p>Femmes et jeunes filles Hommes et jeunes gens</p>	<p>� la maison dans l'�tablissement</p>		
<p>Organisme de protection local Annonce � l'office communal de la protection civile Etats-majors, renseignements Alarme et transmissions Sapeurs-pompiers de guerre Service de pionniers Service de s�curit� Service sanitaire Aide aux sans-abri Service de protection AC Service de ravitaillement Service des transports</p>	<p>Femmes et hommes Femmes, jeunes filles, hommes, [jeunes gens Hommes</p> <p>Femmes, jeunes filles, hommes, jeunes gens</p> <p>Hommes</p>	<p>dans sa propre commune</p>		

Qui collabore? Et où?

Avec	Qui?	Où?	Formation	Indemnités	
Croix-Rouge suisse Inscription: Croix-Rouge suisse Taubenstrasse 8 3001 Berne Téléphone 031/22 14 74 Formations du service de la Croix-Rouge: Détachement d'état-major de la Croix-Rouge Colonnes de la Croix-Rouge Détachements de la Croix- Rouge d'hôpital	Femmes de 18 à 50 ans	Etablissements sanitaires militaires et service sanitaire territorial	Formation professionnelle en soins infirmiers ou comme spécialiste (laborantine, assistante en radio- logie, etc.) Auxiliaire hospitalière de la Croix-Rouge: 28 heures de cours théorique, 2 semaines de stage hospitalier Samaritaine: cours de soins aux malades ou cours de samaritains de 30 heures Formation de cadres	Solde Allocation pour perte de gain Assurance militaire	
	Détachements territoriaux de la Croix-Rouge	Hommes astreints au service complémentaire	Etablissements sanitaires militaires	Formation dans le cadre des prestations du service complé- mentaire	Solde, allocation pour perte de gain, assurance militaire
		Femmes de 17 à 60 ans	Engagement civil dans les hôpitaux civils et de secours	Formation professionnelle en soins infirmiers ou comme spécialiste Aux.hosp.: 28 h cours théorique, 2 semaines de stage hospitalier	En cas de service actif: indemnité journalière, allo- cation pour perte de gain, assurance
Alliance suisse des Samaritains Inscription: Alliance suisse des Samaritains Martin-Disteli-Strasse 27 4600 Olten Téléphone 062/21 91 33	Femmes et hommes dès l'âge de 16 ans	Dans sa propre famille Premiers secours en cas d'accident Aide au prochain et aux personnes âgées	Cours de sauveteurs de 10 heures Cours de samaritains de 30 heures Cours de soins aux malades à domicile de 30 heures	Sans rémunération (Assurance)	
	de 16 à 60 ans	Samaritain et samari- taine: protection civile	Voir sous Protection civile	Voir sous Protection civile	
	de 18 à 50 ans	Samaritaine: service de la Croix-Rouge	Voir sous Croix-Rouge	Voir sous Croix-Rouge	

Qui collabore? Et où?

Avec	Qui?	Où?	Formation	Indemnités
<p>Service complémentaire féminin</p> <p>Inscription: Section du Service complémentaire féminin Neuengasse-Passage 3 3011 Berne Téléphone: 031/67 32 73</p> <p>Possibilités d'incorporation: service administratif, assistance, foyers du soldat, service de repérage et de signalisation d'avions, transmissions, service d'alerte, poste de campagne, pigeons-voyageurs, conductrices sanitaires, service de réparations et du matériel, cuisine</p>	<p>Femmes de 19 à 60 ans Age d'admission: 19 à 40 ans</p>	<p>Service dans les états-majors et unités de l'armée</p>	<p>Cours d'introduction de 20 jours Cours de complément: 13 jours au plus par année, au total 91 jours en temps de paix Selon capacités, formation complémentaire (avancement) dans des cours de cadres</p>	<p>Solde Allocation pour perte de gain Assurance militaire</p>
<p>Aide aux paysannes Aide aux cultivateurs</p> <p>Inscription: Unions des paysans ou répondre à l'appel de la presse</p>	<p>Femmes et jeunes filles hommes et jeunes gens à partir de 15 ans</p>	<p>A la campagne</p>	<p>Aide à la campagne et aide ménagère</p>	<p>Assurance Dédommagement journalier</p>

Chants patriotiques

Cantique suisse

Sur nos monts, quand le soleil annonce un brillant réveil, et prédit d'un plus beau jour le retour, les beautés de la patrie parlent à l'âme attendrie.

Refrain:

Au ciel, montent plus joyeux, au ciel, montent plus joyeux les accents d'un cœur pieux, les accents émus d'un cœur pieux.

Lorsqu'un doux rayon du soir joue encore dans le bois noir, le cœur se sent plus heureux près de Dieu. Loin des vains bruits de la plaine, l'âme en paix est plus sereine.

Prière patriotique

1. Seigneur, accorde ton secours au beau pays que mon cœur aime, celui que j'aimerai toujours, celui que j'aimerai quand même.

Refrain:

Tu m'as dit d'aimer, et j'obéis; mon Dieu protège mon pays.

2. Je l'aime pour ses frais vallons, et j'aime d'un amour intime la cime blanche de ses monts où plane l'aigle au vol sublime.

3. Il est ma force et mon appui, m'indique le chemin à suivre, je l'aime et je dépends de lui, ailleurs, je ne pourrais vivre.

4. Jadis, unissant leur effort, des gens d'ailleurs l'ont voulu prendre; je le chéris d'autant plus fort que mes aïeux l'ont su défendre.

Tout simplement

C'est si simple d'aimer, de sourire à la vie, de se laisser charmer lorsque c'est notre envie, de permettre à nos cœurs d'entrouvrir la fenêtre au soleil qui pénètre et qui nous rend meilleurs.

Refrain:

Aimons nos montagnes, notre Alpe de neige, aimons nos campagnes, que Dieu les protège! Et chantons en chœur le Pays romand de tout notre cœur et tout simplement!

2. L'air des monts est si frais, tout là-haut sur l'alpage, que sans le faire exprès on se met à l'ouvrage, et c'est si doux de voir tant de bleu sur la plaine, qu'on se sent l'âme pleine de courage et d'espoir.

3. Et les choses qu'on voit, tant de vieux les ont vues, nos peines et nos joies, tant de vieux les ont eues, le passé a formé notre amour pour les choses, les amours sont écloses: C'est si simple d'aimer!

O Monts indépendants

O monts indépendants, répétez nos accents, nos libres chants.

Refrain: A toi, patrie, Suisse chérie,
le sang, la vie de tes enfants.

Nous voulons nous unir, nous voulons tous mourir, pour te servir.

Refrain: O notre mère, de nous sois fière,
sous ta bannière, tous vont partir.

Gardons avec fierté l'arbre au Grütli planté, la liberté.

Refrain: Que d'âge en âge, malgré l'orage,
cet héritage soit respecté.